



Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2024

Date et heure : Lundi 9 décembre 2024, 19h30

Lieu : Halle Polyvalente, Sorens

Présidence : M. Damien Romanens, Syndic
Conseil communal : Mme Elsa Gendre et MM. Steve Progin, Daniel Gilgen, Dominique Schmutz, Jacques Privet et Guillaume Chassot
Présents-tes : 62 citoyennes et citoyens
Excusé.e.s : Mme Valérie Portner, M. Benoît Gex et M. Benoît Glasson
Secrétaire : M. Benoît Monney

Monsieur le Syndic ouvre la séance à 19h30 et souhaite la cordiale bienvenue aux personnes présentes.

Pour la bonne marche de l'assemblée, Messieurs Marc Romanens et Daniel Ansermot sont nommés scrutateurs.

Cette assemblée a été régulièrement convoquée par tout ménage, par insertion dans la Feuille officielle n° 48 du 29 novembre 2024 et par affichage au pilier public.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024 (ne sera pas lu, étant publié sur le site internet www.sorens.ch)
2. Foyer Saint-Joseph – Budget 2025
 - 2.1 Budget de fonctionnement
 - 2.2 Rapport de la Commission financière
 - 2.2 Approbation
3. Commune – Budget 2025
 - 3.1 Budget de fonctionnement
 - 3.2 Budget d'investissements
 - a. Rénovation du stand de tir et installation d'un système de ciblerie
 - b. Délégation de compétences pour la vente d'un terrain ou la constitution d'un DDP pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés
 - c. Crédit d'investissement pour le financement d'une procédure de vente de terrain ou de constitution d'un DDP pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés
 - d. Déplacement et remplacement des conduites d'eau potable du réseau communal (Secteur Foyer St-Joseph)
 - e. Réfection des canalisations d'eaux usées du réseau communal (Secteur Foyer St-Joseph)
 - f. Réfection de la Route des Jorettes
 - g. Révision partielle du plan d'aménagement local – extension de la zone d'activités 2 (Grisoni-Zaugg SA)
 - 3.3 Rapport de la Commission financière
 - 3.4 Approbation
4. Nomination d'un organe de révision des comptes de la Commune et du Foyer St-Joseph pour les années 2025, 2026 et 2027
5. Modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux
6. Divers

Le tractanda ne fait l'objet d'aucune remarque.



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 mai 2024

Le procès-verbal n'est pas lu étant publié, en version provisoire, sur le site internet et consultable au bureau communal.

Mis au vote, *le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.*

2. Foyer Saint-Joseph / Budget 2025

2.1 Budget de fonctionnement

En préambule, M. Le Syndic précise que ce budget sera le dernier présenté en assemblée communale puisque dès le 01.01.2026, le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG) reprendra l'entier de l'exploitation du Foyer St-Joseph. M. le Syndic passe la parole à Mme Thao Vassard, Directrice du Foyer St-Joseph.

Le budget de la partie « soins », à hauteur de CHF 1'895'100.00 a été élaboré au printemps et envoyé au Service de la prévoyance sociale (SPS).

Le budget de la partie « animation » a été légèrement majoré car les effectifs vont augmenter.

La partie « administration et exploitation » est en diminution. En effet, la Direction est regroupée au niveau du RSSG.

Les charges sociales restent stables.

Les « autres charges de personnel », dans lesquels sont regroupées les avances AVS, les formations et les indemnités en kilomètres, augmentent considérablement à la suite de la délocalisation sur Billens.

Les charges concernant les « médicaments, aliments et boissons » et « ménage, entretien et réparation du bâtiment » diminuent car le Foyer utilise la cuisine centrale de Billens et le Réseau Santé Glâne s'occupe de l'entretien du bâtiment.

La partie concernant les frais d'utilisation des installations, budgétisée à CHF 878'855.00 augmente fortement car le loyer de Billens y est intégré ainsi que le coût journalier par résident.

Pour les produits d'exploitation, les contributions et subventions subissent une nette augmentation. En effet, la participation du RSSG concernant la délocalisation y est intégrée.

Le déménagement à Billens a induit à une diminution du temps de travail puisque le temps de déplacement depuis Sorens est compté comme temps de travail. Ainsi, environ 3 équivalents temps plein (EPT) sont perdus.

Le budget 2025, se montant à CHF 4'905'057.00, est en finalité équilibré.

Mme Vassard ajoute quelques précisions concernant le déménagement des résidents à Billens, qui a eu lieu fin septembre 2024. Celui-ci s'est déroulé sur une semaine, dont 2 jours pour les résidents.



FOYER ST-JOSEPH

Désignation	Budget 24		Budget 25	
	Charge	Produits	Charges	Produits
SALAIRES ET FRAIS DE PERSONNEL	3 567 594.00		3 841 378.00	
SOINS	1 755 670.00		1 895 100.00	
ANIMATION	118 300.00		171 650.00	
ADM / Exploitation / autres	1 017 680.00		773 184.00	
CHARGES SOCIALES	565 600.00		560 700.00	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	110 344.00		440 744.00	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	805 184.00		1 063 679.00	
Médicaments, aliments et boissons	189 900.00		54 400.00	
Ménage, entretien et réparation du bâtiment	93 100.00		22 300.00	
Frais d'utilisation des installations	332 884.00		878 855.00	
Eau et énergie	39 100.00			
Frais d'administration et autres charges d'exploitation	150 200.00		108 124.00	
PRODUITS D'EXPLOITATION		4 351 722.00		4 905 057.00
Taxes et locations logements des résidents		3 756 194.00		3 923 294.00
Autres produits de prestations aux résidents		38 900.00		31 900.00
Produits des loyers et intérêts du capital		100.00		100.00
Produits cantine / cafétéria		14 000.00		
Total Produits de prestations au personnel et à des tiers		31 400.00		1 500.00
Contributions et subventions		511 128.00		948 263.00
Totaux des charges et des produits d'exploitation	4 372 778.00	4 351 722.00	4 905 057.00	4 905 057.00
Déficit / Bénéfice d'exploitation		-21 056.00		

2.2 Rapport de la Commission financière

M. Le Syndic laisse la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

La Commission financière s'est réunie le mercredi 13.11.24 pour examiner le budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph, celui de la Commune et les budgets d'investissements de la Commune.

La Commission financière a pu constater une bonne gestion du budget de fonctionnement du Foyer St-Joseph de la part de la Direction.

Le budget 2025 présente un résultat à l'équilibre pour un total des charges et produits à hauteur de CHF 4'905'057.00, en hausse par rapport au budget 2024. Cette augmentation est principalement due à la délocalisation à Billens. Le RSSG, qui reprendra l'exploitation du Foyer, contribue financièrement afin d'assurer un résultat à l'équilibre.

La Commission financière recommande ainsi d'accepter le budget de fonctionnement 2025 du Foyer St-Joseph et remercie la Commission du Foyer, son Président, la Direction ainsi que l'ensemble du personnel.



2.3 Approbation

La parole n'étant pas demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le budget 2025 du Foyer St-Joseph, présentant un résultat à l'équilibre.

Résultat : **le budget 2025 du Foyer St-Joseph est accepté à l'unanimité.**

M. Le Syndic remercie ses collègues de la Commission administrative, la Directrice, ainsi que l'ensemble du personnel du Foyer St-Joseph pour leur engagement au quotidien.

3. Commune – Budget 2025

M. le Syndic passe la parole à M. Dominique Schmutz, responsable des finances.

3.1. Budget de fonctionnement

Le budget 2025 présente un déficit de CHF 100'983.20. Le total des charges est de CHF 5'381'536.90, tandis que les recettes s'élèvent à CHF 5'280'553.70. Par rapport au budget 2024, les charges diminuent de CHF 46'787.40 et les recettes augmentent de CHF 101'963.80.

Dans le tout-ménage distribué dans les foyers, les informations ont été présentés par tâches, à savoir les coûts et revenus associés à chaque activité. M. Schmutz présente aujourd'hui le budget sous une nouvelle forme avec les comptes par nature, classés selon la nature des dépenses et recettes.

Budget de fonctionnement	Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 ADMINISTRATION GENERALE	522'732.18	71'833.77	536'615.00	67'690.00	537'881.65	49'865.00
1 ORDRE ET SECURITE PUBLICS	114'154.48	32'459.70	101'769.80	39'000.00	113'366.30	32'000.00
2 FORMATION	1'809'680.97	231'462.70	1'852'458.50	224'530.00	1'849'220.15	224'529.00
3 CULTURE, SPORTS ET LOISIRS	328'458.85	135'079.65	313'435.90	125'133.00	338'068.25	128'133.00
4 SANTE	510'785.22	2'162.30	604'089.45	2'000.00	613'412.60	2'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	513'407.45		535'047.30		567'043.55	
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	301'252.97	25066.65	328'718.20	22'902.75	298'779.00	11'483.00
7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	706'908.36	636'972.60	792'007.75	659'846.15	773'911.45	647'139.00
8 ECONOMIE PUBLIQUE	29'655.65		29'702.40	1'000.00	41'343.80	1'000.00
9 FINANCES ET IMPOTS	252'655.04	4'072'559.27	334'480.00	4'036'488.00	248'510.15	4'184'404.70
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT	5'089'691.17	5'207'776.64	5'428'324.30	5'178'589.90	5'381'536.90	5'280'553.70
Bénéfice / Perte	118'085.47			249'734.40		100'983.20



Différence des chapitres des comptes par nature

Comptes par nature		Ecart entre 2025-2024
30	CHARGES DE PERSONNEL	+3'757.35
31	CHARGES D'EXPLOITATION DE BIENS ET SERVICES ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	-72'726.00
33	AMORTISSEMENT DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF	-5'744.45
34	CHARGES FINANCIERES	0.00
35	ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	+67'313.30
36	CHARGES DE TRANSFERTS	-39'387.60
40	REVENUS FISCAUX	+191'891.00
42	TAXES ET REDEVANCES	+24'000.00
44	REVENUS FINANCIERS	-27'745.00
45	PRELEVEMENTS SUR FONDS ET FINANCEMENTS SPECIAUX	-50'827.35
46	REVENUS DE TRANSFERTS	-16'455.35
48	REVENUS EXTRAORDINAIRES	-18'899.50

31 – Charges d'exploitation de biens et services et autres charges d'exploitation

N° de compte	Dénomination	Différence	Explications
7101.3130.00	Entretien du réseau Eau Sud	- 28'660.00	Selon EauSud, l'entretien en 2025 est moins élevé
7301.3130.00	Frais élimination déchets	+ 12'000.00	Installation d'un Molok
7301.3130.01	Achat sacs poubelle	+ 10'000.00	Ouverture d'un point de vente à la déchetterie
3132	Honoraires, conseillers externes et Ingénieurs	- 22'182.00	En 2025, moins d'intervention de nos mandataires
3133	Informatique	+ 7'800.00	Les coûts liés à l'hébergement et à sa sécurisation augmentent
3141	Entretien des routes	- 8'000.0	Réduction : entretien hivernal de la route principale Augmentation : sorties d'eau routes forestières + table au chemin des écoliers
3143	Entretien ouvrages - génie civil	- 70'500.00	Réduction des planifications dans le déplacement des conduites en fonction des nouvelles constructions



34 – Charges financières – Celles-ci restent stables, sans différence, à hauteur de CHF 70'075.00. La Commune a contracté des crédits auprès des banques pour l'école, le bâtiment de l'Union, et la halle polyvalente, ainsi qu'un crédit LIM pour la halle polyvalente. Les emprunts contractés auprès des établissements bancaires se montaient à CHF 4'912'000.00 au 31.12.23. Les différents investissements de ces dernières années ont été financés sans faire appel à des crédits et pour les investissements proposés lors de cette assemblée seront également et normalement financés de la même manière.

35 – Attribution aux fonds et financements spéciaux – Il s'agit des balances au bilan pour les eaux claires et usées et eau potable.

36 – Charges de transferts – La diminution des charges liées est principalement due à la baisse de l'indice du potentiel fiscal (IPF) et à la réduction des contributions à la péréquation des ressources. En 2024, la Commune de Sorens versait CHF 201'176.00 aux autres communes gruériennes et fribourgeoises. Ce montant passe à CHF 103'814.00 pour 2025.

Globalement, les charges augmentent de 0.86% pour CHF 46'788.00. Ce résultat est essentiellement dû à la baisse de notre contribution à la péréquation des ressources en faveur des autres communes comme relevé précédemment, mais aussi à une réduction de l'augmentation des charges régionales (exemple avec le Réseau Santé et Social de la Gruyère RSSG : l'augmentation pour l'ensemble des communes est de 14.08% alors qu'elle se monte seulement à 2.94% pour la Commune de Sorens).

40 – Revenus fiscaux – Le calcul des recettes de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est effectué selon la méthode du Canton. La progression entre les années fiscales 2022 et 2025, corrigée des effets extraordinaires connus du Service cantonal des contributions (SCC), est de 8.3% pour l'impôt sur le revenu et de 15.1% pour l'impôt sur la fortune.

42 – Taxes et redevances – Le prix des sacs poubelles officiels va augmenter en 2025.

44 – Revenus financiers – Ces revenus proviennent principalement de la location de biens comme l'école, la halle polyvalente, et d'autres bâtiments. La baisse des revenus est due à la suppression du loyer du Foyer (CHF 40'000.00). Toutefois, en 2025, le RSSG commencera à verser un loyer lié au droit distinct et permanent (DDP) de CHF 17'425.00.

45 – Prélèvement sur fonds et financements spéciaux – L'an dernier, un montant avait été retiré du bilan pour financer certains travaux. En 2025, aucun prélèvement n'est prévu.

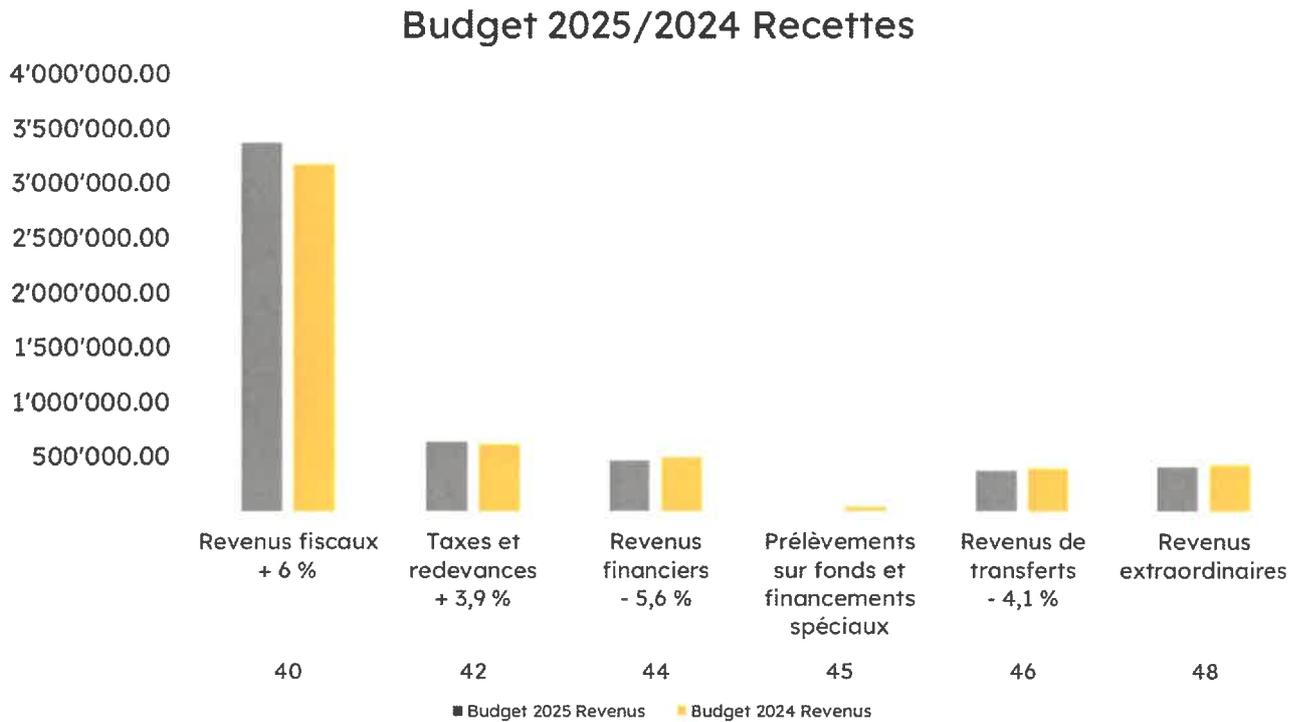
46 – Revenus de transferts – Il s'agit de la compensation de base liée à la réforme fiscale pour les personnes morales. Quelques années en arrière, le Canton avait modifié l'imposition des personnes morales et l'encaissement d'impôts a ainsi été réduit drastiquement. Afin d'éviter une nette diminution, le Canton a versé une contribution durant quelques années. Une correction interne a aussi été effectuée sur la somme du bilan qui sert à calculer le prélèvement sur la réserve ainsi que sur l'amortissement planifié du subventionnement des taxes de raccordement des eaux usées.

Par conséquent, le résultat du budget 2025, se finalise par un excédent de dépenses de CHF 100'983.20.

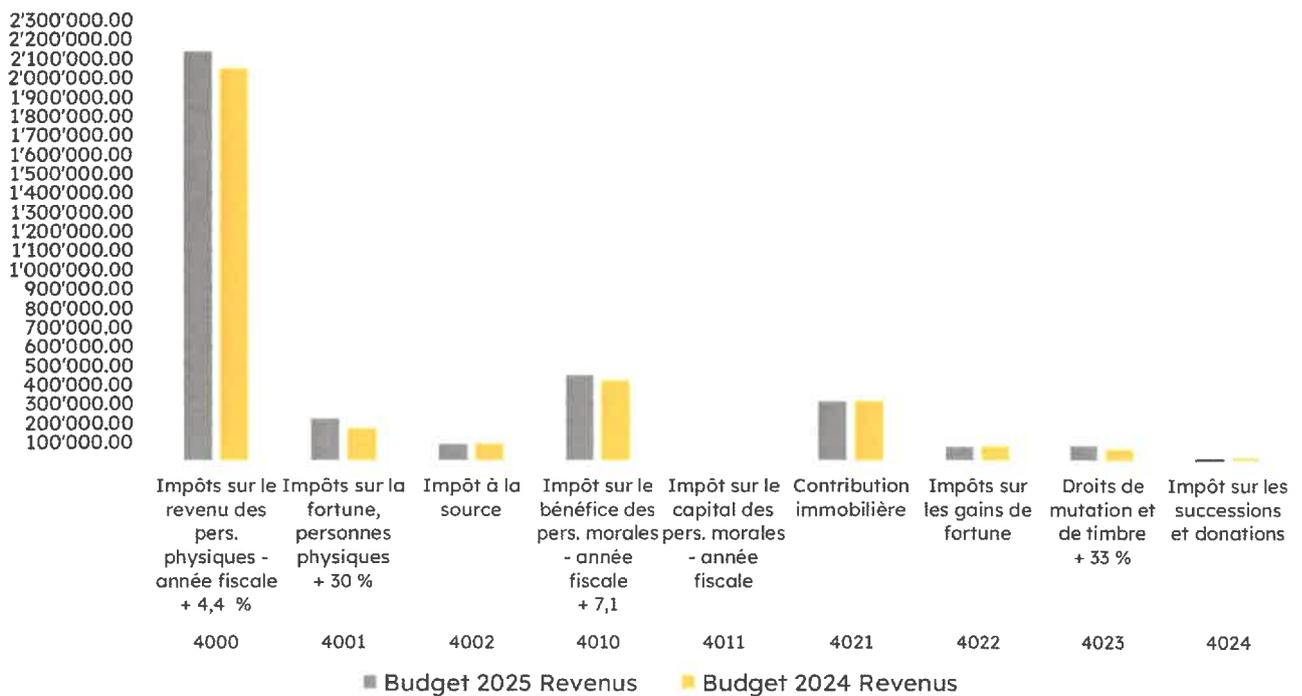
L'indice de potentiel fiscal passe de 116.43 (budget 2024) à 108,39 (budget 2025). L'indice de 100 se rapproche et verra passer la commune de contributeur à bénéficiaire des ressources. Pour 2025, le calcul est basé sur les années 2020, 2021 et 2022.



Comparaison des recettes par nature entre le budget 2024 et 2025



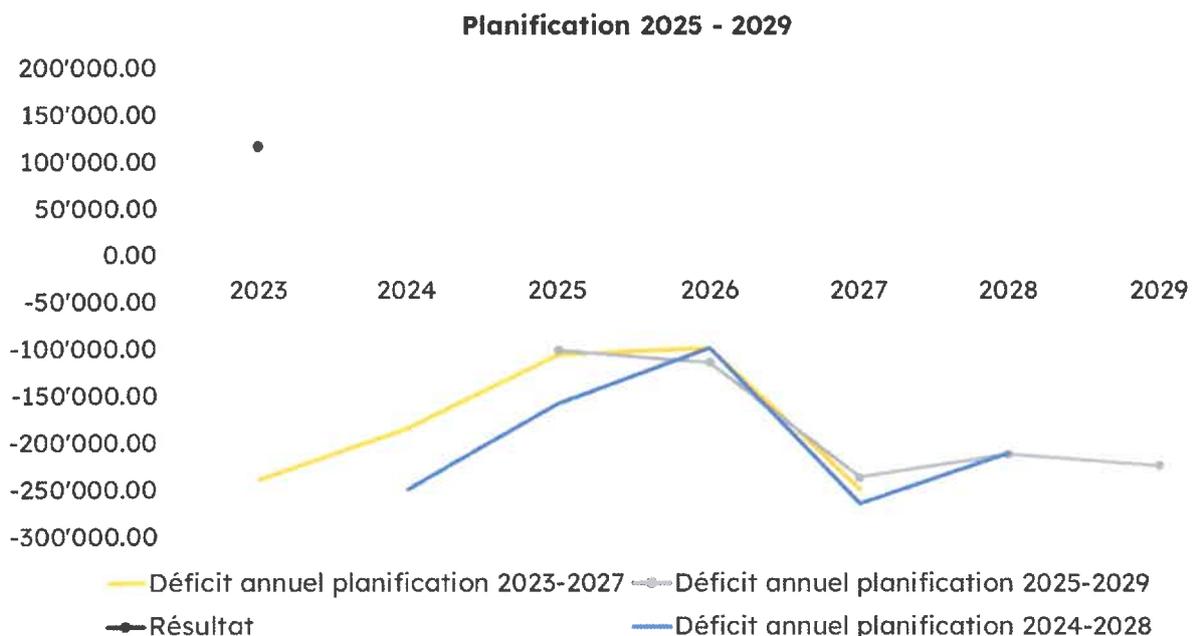
Comparaison de la provenance des impôts par nature





Planification financière

L'exercice est délicat car il peut résulter de grandes différences entre la planification et la réalité du terrain. En raison de la réforme de l'impôt sur les personnes morales (RFFA) et afin de réduire l'impact sur les communes, le canton avait mis en place un instrument (RSF 631.21) permettant de bénéficier de contributions transitoires de soutien. Cependant, ce système prend fin au 31.12.2026. En outre, les frais financiers pour la construction des EMS se montent à plus de CHF 100'000.00 en 2027 et 2028 et à plus de CHF 150'000.00 en 2029. Le projet du centre sportif et le projet du 4^{ème} Cycle d'orientation ont volontairement été écartés par le Conseil communal. Les années futures risquent d'être difficiles financièrement mais le Conseil communal n'entend pour autant pas augmenter l'impôt et poursuit sa stratégie d'amortir les excédents de dépenses au moyen de sa fortune. Le montant à disposition de la Commune de Sorens se monte actuellement à CHF 6'721'868'32. Toutefois le produit de la vente de l'ancien terrain de football, à hauteur de CHF 2'000'000.00, viendra encore renflouer le bilan.



3.2. Comptes d'investissements

a. Rénovation du stand de tir et installation d'un système de ciblerie

M. Le Syndic donne la parole à Steve Progin.

Celui-ci commence par citer quelques dates clés qui touchent le bâtiment du stand de tir. Les derniers travaux datent de 1986 et malgré un entretien suivi, le bâtiment prend de l'âge et mérite un rafraîchissement. En plus de la rénovation du bâtiment, le système de ciblerie doit également être changé. En effet, l'entreprise SIUS ne produit plus de pièces de rechange pour les cibles actuelles depuis 2019.

Comme le bâtiment est communal, M. Progin estime qu'il est de notre devoir d'entretenir ses installations. De plus, selon l'art 133 de la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire, les



communes doivent mettre à disposition des installations qui permettent des exercices de tir hors du service ainsi que pour les activités correspondantes aux sociétés de tir.

Les principales rénovations comprendront la réfection du toit, des façades, de l'intérieur et la pose de panneaux solaires. Pour la partie des cibles, il s'agira d'une installation de dernière génération.

La Commune a toujours soutenu le tir notamment en rachetant en 2010 un bâtiment pour le raser et en procédant en 2019 à l'installation des récupérateurs de balles. Il est de l'avis du conseil que ce serait un non-sens total de ne pas poursuivre les démarches afin de maintenir un site de qualité pour notre société.

Montant de l'investissement : CHF 270'000.00, amortissement à 3% pour CHF 8'100.00 et emprunt 1.5% (si nécessaire) pour CHF 4'050.00. Charge annuelle : CHF 12'150.00.

b. Délégation de compétences pour la vente d'un terrain ou la constitution d'un DDP pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés / c. Crédit d'investissement pour le financement d'une procédure de vente de terrain ou de constitution d'un DDP pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés

M. Le Syndic donne la parole à M. Dominique Schmutz.

Dans le cadre du projet de construction d'un nouvel EMS à Sorens par le Réseau Santé et Social de la Gruyère (RSSG), un concours de projets a été réalisé en 2021. Le Conseil communal a souhaité intégrer dans ce concours une étude d'implantation et de gabarit d'immeubles de logements protégés.

A la suite de ce concours, le Conseil communal a décidé de poursuivre l'examen des appartements protégés avec le lauréat, à savoir le bureau d'architecture Translocal GmbH. Ainsi, deux crédits d'investissement avaient été demandés à l'assemblée communale, le premier pour établir un projet de faisabilité à hauteur de CHF 50'000.00 et le deuxième pour exécuter un avant-projet permettant de définir le projet souhaité par le Conseil communal à hauteur de CHF 150'000.00.

Ces travaux ont été conduits par une commission du Conseil communal, constituée en groupe de travail.

L'avant-projet a abouti à la réalisation d'un projet de construction de 4 bâtiments reliés entre eux et disposant d'un accès à la mobilité réduite entre les appartements protégés et l'EMS. Ces bâtiments sont constitués de vingt-six logements, soit vingt 2,5 pces, cinq 3,5 pces et un 4,5 pces. Le complexe dispose également d'un local commun et de onze places de parc (souterrain ouvert). L'accès en voiture passerait devant la halle polyvalente.

Les coûts de construction (sans le terrain) sont évalués à CHF 11'384'000.00 TTC (+/- 15 %)

Le Conseil communal a finalement décidé de ne pas porter le projet de réalisation et d'exploitation des appartements protégés par lui-même et de rechercher une solution afin de vendre ou soumettre un droit distinct et permanent (DDP) pour construire et exploiter vingt-six appartements protégés conformément à l'avant-projet. Il y a lieu de préciser que cet avant-projet a été validé par le Conseil communal pour la qualité des logements proposés (mobilité, pièces de vie orientées au Sud, utilisation de la parcelle, etc). D'autre part, le Conseil communal vise également l'opportunité de garder des loyers accessibles pour la population concernée. Une proposition d'utiliser le produit de la vente ou de l'allocation du DDP est en projet afin d'utiliser ces sommes pour subventionner les loyers pour les citoyen.ne.s qui ne devraient pas disposer de moyens suffisants.



Afin d'examiner le type de procédure pour exercer la décision précitée, le Conseil communal a pris conseil auprès de Me Sarah Devaud, Conseillère juridique en droit administratif.

Le Conseil communal souhaite ainsi déléguer une tâche publique, de la compétence des communes, dont l'objectif est de maintenir les personnes âgées à domicile, conformément à la loi sur les seniors.

Aussi, la démarche de choisir un investisseur pour la construction d'appartements protégés à Sorens, aux risques et profits de l'investisseur, moyennant un cahier des charges (contenant notamment le maintien de l'avant-projet, la collaboration avec le bureau Translocal Architecture GmbH (M. Walzer), la proposition de loyers accessibles, etc.) et, le cas échéant, moyennant des conditions préférentielles au niveau de la vente du terrain ou de la création d'un DDP, est soumise à la procédure de marchés publics.

Par conséquent, il demande à l'assemblée de soutenir :

- la délégation de compétence pour la vente du terrain de 2'635 m² de la parcelle art. RF 1201 à un prix de CHF 280.00 au m² au minimum ainsi que le paiement des frais d'investissement (env. 300'000.00 frs) ou la constitution d'un droit distinct et permanent (DDP) pour 50 ans du terrain de 2'635 m² lié à la parcelle art. RF 1201 moyennant un loyer annuel de CHF 29'512.00 au minimum ainsi que le paiement des frais d'investissement (env. CHF 300'000.00) ;
- l'investissement pour un crédit d'investissement de CHF 100'000.00 afin de financer une procédure de vente ou du DDP de la parcelle art. RF 1201 conformément à l'AIMP et l'AMP-OMC en partenariat public-privé pour la construction et l'exploitation des appartements protégés. L'objectif étant de donner un mandat à un tiers afin d'accompagner le Conseil communal dans cet appel d'offre publique.



Montant de l'investissement : CHF 100'000.00, amortissement à 10% pour CHF 10'000.00 et emprunt 1.5% (si nécessaire) pour CHF 1'500.00. Charge annuelle : CHF 11'500.00.



Mme Françoise Romanens se demande si la période de 50 ans pour le DDP est trop courte. Les investisseurs intéressés risqueraient de demander une période plus élargie. **M. Dominique Schmutz** répond que ce choix est également lié à l'EMS, car les 99 ans finalisés dans le DDP y relatif paraissent finalement trop longs. Les appartements protégés sont liés au domaine privé et le Conseil communal a préféré réduire le temps lié à ce droit.

M. Martial Romanens demande pourquoi une nouvelle route d'accès sera construite pour les appartements protégés alors qu'il serait plus sensé selon lui de passer par la même route que celle prévue pour le nouvel EMS, d'autant plus que du terrain a été acheté par la Commune pour faciliter ledit accès. **M. Dominique Schmutz** répond que l'accès devant la halle polyvalente est le plus adapté au niveau des pentes. Le Conseil communal prend note de la proposition de M. Martial Romanens et M. Schmutz précise qu'une éventuelle autre solution résiderait dans le fait d'acheter du terrain aux propriétaires adjacents. **M. Martial Romanens** ajoute que la nouvelle route engendrerait une diminution du nombre de places de parking pour la halle polyvalente. **M. Le Syndic** répond que jusqu'à dernièrement, ces places n'étaient pas destinées à la halle polyvalente puisqu'elles devaient rester libres d'accès pour que les pompiers puissent sortir de leurs locaux. Les voitures peuvent cependant stationner sur le parking de Mapei Suisse SA, qui prêtent volontiers leurs places.

d. Déplacement et remplacement des conduites d'eau potable du réseau communal (Secteur Foyer St-Joseph)

M. Le Syndic donne la parole à M. Daniel Gilgen

Les travaux de construction du nouveau bâtiment de l'EMS empiètent sur la route et nécessitent le déplacement de la conduite d'eau potable existante.

Le Conseil communal a décidé de profiter de cette situation pour remplacer la conduite concernée, qui relie la route d'accès à l'EMS à la place de parc du restaurant de l'Union, la section au-delà de cette zone ayant déjà été remplacée.

La conduite actuelle est partiellement en fonte, sur la partie supérieure, mais surtout en Eternit, un matériau qui doit être renouvelé à moyen terme afin de se conformer aux exigences du Plan des Infrastructures d'Eau Potable de la Commune (PIEP).

Dans le cadre de ce remplacement, une nouvelle borne hydrante sera installée au bord de la place de parc du bâtiment communal, ce qui permettra d'améliorer la défense incendie dans ce secteur.

Les vannes des propriétés privées raccordées à cette conduite seront également remplacées et connectées aux nouvelles installations. Si les conduites privées sont en mauvais état, les propriétaires concernés en seront informés et auront la possibilité de profiter des travaux pour les remplacer.

Ce projet, anticipé dans une logique de modernisation et de conformité, constitue une opportunité d'amélioration des infrastructures communales tout en répondant aux besoins immédiats liés à la construction.

Montant de l'investissement : CHF 480'000.00, amortissement à 1.25% pour CHF 6'000.00 et emprunt 1.5% (si nécessaire) pour CHF 7'200.00. Charge annuelle : CHF 13'200.00.



e. Réfection des canalisations d'eaux usées du réseau communal (Secteur Foyer St-Joseph)

Toujours dans le cadre de la construction du nouveau bâtiment de l'EMS, la Commune de Sorens devait réaliser un raccordement des eaux claires entre le collecteur communal situé en bord de route principale et ce nouveau bâtiment.

Un contrôle de l'état du collecteur des eaux usées a également été effectué, révélant une ovalisation et un état globalement dégradé de cette infrastructure. Après analyse, le Conseil communal a décidé d'étudier les meilleures solutions pour le raccordement des eaux claires et des eaux usées, en prenant également en compte les besoins futurs des appartements protégés prévus dans ce secteur.

Pour les eaux claires, il a été décidé de décharger le collecteur de la route principale en créant un nouveau collecteur dédié, qui reprendra les eaux claires des bâtiments concernés et les déversera directement dans le ruisseau de Malessert. Cette mesure vise à optimiser le fonctionnement du réseau existant et à garantir sa pérennité.

Concernant les eaux usées, le tracé projeté a été adapté afin d'intégrer les futurs besoins des appartements protégés, offrant ainsi une solution durable et conforme aux exigences des infrastructures communales.

Ce projet s'inscrit dans une logique de modernisation et d'anticipation des besoins futurs, tout en répondant aux contraintes actuelles de la construction du nouvel EMS.

Montant de l'investissement : CHF 280'000.00, amortissement à 1.25% pour CHF 3'500.00 et emprunt 1.5% (si nécessaire) pour CHF 4'200.00. Charge annuelle : CHF 7'700.00 et participation du RSSG : CHF 25'000.00.

f. Réfection de la Route des Jorettes

M. Le Syndic donne la parole à M. Jacques Privet.

Dans le cadre du plan d'assainissement des routes communales élaboré conjointement avec le bureau d'ingénieurs Sabert SA sur plusieurs années et selon leur degré d'usure, la Commune de Sorens projette la réfection de la Route des Jorettes sur une longueur d'environ 1'200 mètres.

Les travaux prévus sont :

- Des purges du coffre sur environ 30% de la surface afin de renforcer les zones d'affaissement et certaines banquettes ;
- La reconstruction ou le déplacement de 16 sacs d'eau pluviales ;
- Le renforcement du coffre par de la grave sur toute la surface de la chaussée et des évitements ;
- L'exécution d'une planie sur l'entier de la surface de la chaussée et des évitements ;
- La pose d'un revêtement d'une épaisseur de 8 cm ;
- La confection de boudins pour le guidage de l'eau en bord de chaussée ;
- La réfection des accotements et des banquettes.

Montant de l'investissement : CHF 535'000.00, amortissement à 2.5% pour CHF 13'375.00 et emprunt 1.5% (si nécessaire) pour CHF 8'025.00. Charge annuelle : CHF 21'400.00.



g. Révision partielle du plan d'aménagement local – extension de la zone d'activités 2 (Grisoni-Zaugg SA)

M. Le Syndic donne la parole à Mme Elsa Gendre. Elle rappelle que Grisoni-Zaugg SA avait demandé au Conseil communal d'intégrer l'extension de la zone d'activités 2 dans la dernière révision ordinaire du plan d'aménagement local (PAL) afin d'étendre ses activités sur le site actuel. Ce projet d'extension de zone avait alors été intégré lors de la deuxième mise à l'enquête. Cependant, un échange de surfaces d'assolement (SDA) était nécessaire pour avancer et ce type de projet devait être inscrit dans le plan directeur régional (PDR). En raison du retard dans l'avancement du PDR, le Conseil communal, en concertation avec l'entreprise, avait décidé de retirer l'extension de la zone 2 de la révision du PAL afin de ne pas retarder sa validation par le canton.

Aujourd'hui, le PDR a été approuvé et Grisoni-Zaugg SA sollicite à nouveau le Conseil communal pour entamer une modification partielle du PAL.

Comme présenté à la population sorenoise le 24 septembre dernier, l'agrandissement permettra surtout la mise à jour des installations et l'augmentation du recyclage des matériaux nobles. En contrepartie des nuisances potentielles (7 camions supplémentaires par jour), le Conseil communal a négocié avec l'entreprise un montant minimum garanti de CHF 150'000.00 à 200'000.00 annuel (sous la forme d'impôt ou de redevance). Les frais liés à l'extension de la zone pour le PAL seront en outre entièrement pris en charge par Grisoni-Zaugg SA.

Le Conseil communal soutient l'extension de zone proposée moyennant versement du montant précité. En effet, il estime que le projet pourrait potentiellement réduire les émissions actuelles et limite considérablement les nouvelles nuisances. Il est cependant d'avis qu'il est dans l'intérêt du citoyen que la commune perçoive une contrepartie pour ces nuisances.



Montant de l'investissement : CHF 60'000.00 et amortissement à 10% pour CHF 6'000.00. Charge annuelle : CHF 6'000.00. Participation de Grisoni-Zaugg SA aux frais de procédure du PAL à hauteur de CHF 44'000.00 et engagement financier de CHF 150'000.00 à 200'000.00.

M. Silvia Missana demande s'il est prévu d'améliorer le carrefour de l'entrée du bas du village, notamment par un rond-point, afin d'éviter les bouchons. **M. Le Syndic** répond qu'à ce stade, aucun projet n'est prévu. Cela avait été cependant étudié, notamment par l'entreprise Grisoni-Zaugg SA, qui souhaitait créer un autre accès à son site depuis Pont-en-Ogoz, mais la proposition avait été refusée par le Canton car trop de terres agricoles auraient été utilisées. Quant au rond-point, le Canton n'avait



jamais confirmé cette opportunité car les accidents ne sont pas assez nombreux. **Mme Silvia Missana** ajoute que les camions, en direction de chantiers au Châtelard, empruntant la route principale en montant sont lourds et avancent lentement et ceux descendant sont à vide et roulent trop vite. Elle trouve ainsi que la circulation est dangereuse et demande s'il est possible que les camions maintiennent leur parcours et évitent de traverser le village en se tenant aux routes habituelles avec les contournements possibles. **M. Le Syndic** répond qu'une discussion est envisageable avec Grisoni-Zaugg SA mais il estime qu'il sera difficile d'obtenir une telle garantie. L'agrandissement de la gravière est prévu pour traiter les matériaux venant de la Gruyère. Ainsi, l'accès se fera plus facilement par le bas du village. Toutefois, il consent que de nombreux travaux sont en cours actuellement au village mais le Conseil communal veille à garantir au maximum la sécurité des enfants et minimiser les risques d'accidents.

M. Maurice Grandjean demande si le goudron de Grisoni-Zaugg pourrait être transporté en « camions thermos » afin d'éviter les mauvaises odeurs répandues dans le village. **M. Le Syndic** répond que le Conseil communal transmettra cette remarque à Grisoni-Zaugg SA mais estime que nous ne pourrions rien leur exiger.

Il est en outre demandé ce qu'il advient du dossier concernant la mise en place de zones 30 km/h dans le village. **M. Le Syndic** répond que le dossier est encore en suspens au Canton. La semaine dernière, il a téléphoné au Canton en leur demandant d'accélérer la procédure mais aucune réponse ne nous est encore parvenue. Dès que l'autorisation aura été obtenue, la mise en place pourra s'effectuer rapidement car les offres pour la réalisation des travaux ont déjà été réceptionnées.

M. Silvia Missana demande s'il est possible d'agrandir quelque peu le carrefour en bas du village afin que les camions ne bloquent pas le passage pour les véhicules légers se dirigeant vers la ville de Bulle. **M. Le Syndic** répond que cette remarque sera transmise au Canton car la route deviendra leur propriété dès janvier 2025.

Budget d'investissement		Compte 2023		Budget 2024		Budget 2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	35'202.75		15'000.00		270'000.00	
3	CULTURE, SPORTS ET LOISIRS			1'000.00			
5	PREVOYANCE SOCIALE	138'381.65		38'400.00		100'000.00	
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	68'775.00		480'000.00	46'800.00	535'000.00	
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	41'648.60		1'365'000.00		820'000.00	
8	ECONOMIE PUBLIQUE	42'289.50					
9	FINANCES ET IMPOTS		326'297.50				
TOTAUX DE FONCTIONNEMENT		326'297.50	326'297.50	1'899'400.00	46'800.00	1'725'000.00	
Résultat					1'852'600.00		1'725'000.00



3.3. Rapport de la Commission financière

M. Le Syndic donne la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

Le budget de fonctionnement 2025 présente un déficit de CHF 100'983.20, en recul par rapport à 2024 qui présentait un déficit de CHF 249'734.40. Les charges sont inférieures de CHF 46'787.40 et les revenus augmentent de CHF 101'963.80, par rapport au budget 2024.

Les différences au niveau des charges sont dues principalement aux charges liées qui augmentent, l'Association des Secours Sud Fribourgeois, les coûts de la santé, la structure de l'accueil de la petite enfance, l'aide sociale, mais sont limitées grâce à l'IPF qui passe de 116.34 en 2024, à 108.39 en 2025.

Les revenus sont en nette progression de CHF 233'886.55. Le calcul se base sur la méthode préconisée par le Canton qui amène à une augmentation entre 2022 et 2025 de 8.3% pour l'impôt sur le revenu et de 15.1% pour l'impôt sur la fortune. D'autre part, la contribution de la Commune à la péréquation financière est en diminution.

La Commission financière constate une bonne gestion du budget de la part du Conseil communal et propose à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement 2025 tel que présenté et remercie le Syndic, M. Damien Romanens, le Conseiller communal en charge des finances, M. Dominique Schmutz, l'Administratrice des finances, Mme Nathalie Hejda, ainsi que l'ensemble du Conseil communal pour leur travail.

Dans ses attributions, la Commission financière doit analyser la capacité de la Commune à assumer les investissements prévus d'un point de vue purement financier. Cette année, les nouveaux investissements se montent à un total de CHF 1'725'000.00. L'intégration des nouveaux investissements dans la planification financière est absorbable par la Commune. La Commission financière recommande à l'assemblée d'accepter la demande de délégation de compétences ainsi que le budget d'investissements tels que présentés.

3.4. Approbation

La parole n'étant plus demandée, M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement concernant la rénovation du stand de tir.

Résultat : l'investissement concernant la rénovation du stand de tir est accepté par 58 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte la délégation de compétences pour la vente de terrain au prix minimum de CHF 280.00 au m², ainsi que le paiement des frais d'investissement de CHF 300'000.00 ou la constitution d'un DDP pour 50 ans, moyennant un loyer de CHF 29'512.00 par an, ainsi que le paiement des frais d'investissement pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés.

Résultat : la délégation de compétences pour la vente de terrain au prix minimum de CHF 280.00 au m², ainsi que le paiement des frais d'investissement de CHF 300'000.00 ou la constitution d'un DDP pour 50 ans, moyennant un loyer de CHF 29'512.00 par an, ainsi que le paiement des frais d'investissement pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés est acceptée par 50 voix pour, 0 voix contre, 4 abstentions et 7 voix nulles.



M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour le crédit d'investissement pour le financement d'une procédure de vente du terrain ou la constitution d'un DDP pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés.

Résultat : l'investissement pour le crédit d'investissement pour le financement d'une procédure de vente du terrain ou la constitution d'un DDP pour la construction et l'exploitation d'appartements protégés est accepté par 58 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour le déplacement et le remplacement des conduites d'eau potable du réseau communal.

Résultat : l'investissement pour le déplacement et le remplacement des conduites d'eau potable du réseau communal est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour la réfection des canalisations d'eaux usées du réseau communal.

Résultat : l'investissement pour la réfection des canalisations d'eaux usées du réseau communal est accepté à l'unanimité.

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour la réfection de la Route des Jorettes.

Résultat : l'investissement pour la réfection de la Route des Jorettes est accepté par 60 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte l'investissement pour la révision partielle du plan d'aménagement local et l'extension de la zone d'activités 2.

Résultat : l'investissement pour la révision partielle du plan d'aménagement local et l'extension de la zone d'activités 2 est accepté par 56 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le budget d'investissements 2025.

Résultat : le budget d'investissements 2025 est accepté par 60 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

M. le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte le budget de fonctionnement 2025, avec une perte de CHF 100'983.20.

Résultat : le budget de fonctionnement 2025 est accepté à l'unanimité.



4. Nomination d'un organe de révision des comptes de la Commune et du Foyer St-Joseph pour les années 2025, 2026 et 2027

M. le Syndic passe la parole à M. Yannick Conus, Président de la Commission financière.

La Fiduciaire Ruffieux SA a officié comme organe de révision des comptes lors des 3 dernières années. Les fiduciaires peuvent être reconduites pour un deuxième mandat au maximum. Dès lors, la Commission financière propose d'attribuer à nouveau le mandat à la Fiduciaire Ruffieux SA. Elle fait en effet preuve de professionnalisme et donne entière satisfaction.

La parole n'étant pas demandée, M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte de reconduire la Fiduciaire Ruffieux SA pour un mandat de 3 ans.

Résultat : à l'unanimité, la Fiduciaire Ruffieux SA est reconduite comme organe de révision des comptes de la Commune et du Foyer St-Joseph pour les années 2025, 2026 et 2027.

5. Modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux

M. Le Syndic donne la parole à M. Jacques Privet.

Lors de son assemblée générale du 14 novembre dernier, tous les membres de la Corporation forestière Berra-Gibloux ont accepté les modifications de statuts proposées, soit les articles 10 et 32. Pour que cette demande de modification soit entérinée, les 9 communes membres de la corporation doivent les soumettre à leur assemblée communale ou conseil général.

L'art. 10 let. g ajoute l'alinéa suivant : « en cas de résultat financier positif, l'assemblée a la possibilité d'attribuer tout ou partie du bénéfices aux réserves ».

En outre, en vue de la construction du centre forestier, la limite d'endettement n'étant pas suffisante, la Corporation forestière Berra-Gibloux propose de modifier l'art. 32 let. a et de passer celle-ci de CHF 1'000'000.00 à CHF 3'000'000.00.

La Commission financière préavise favorablement la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux.

M. Tristan Ropraz demande où sera construit le nouveau centre forestier. **M. Jacques Privet** répond qu'il se situera sur la Commune de Marsens, près de la déchèterie des branches.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic demande à l'Assemblée de voter à main levée si elle accepte la modification des statuts de la Corporation forestière Berra-Gibloux.

Résultat : la modification des statuts de la Corporation forestière est acceptée par 58 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions.



6. Divers

M. Le Syndic donne la parole à M. Steve Progin pour des information sur la modification de la taxe au sac. En effet, à partir du 01.01.2025, afin de répondre à la Loi sur les déchets et de couvrir au minimum légal le chapitre 7301 – déchèterie – l'entente intercommunale n'a pas eu d'autre choix que d'augmenter le prix des sacs poubelles. Aujourd'hui, la couverture des 70% du compte déchèterie n'est pas atteinte chaque année. Il en ressort le même problème dans toutes les communes de l'entente. Ainsi, les nouveaux prix au sac sont les suivants : 17l à CHF 1.50, 35l à CHF 2.50, 60l à CHF 4.00 et 110l à CHF 6.00.

Sentier au Chemin de la Paix

M. Pascal Guillet demande si le sentier du Chemin de la Paix, situé à l'orée du magasin d'alimentation « Au 101 » est une servitude communale. Si tel est le cas, il souhaiterait que le sentier soit amélioré, car en mauvais état à l'heure actuelle. **M. Le Syndic** répond que le Conseil communal contrôlera l'état du sentier et prendra les mesures nécessaires à son amélioration.

Sacs poubelles

M. Yannis Müller demande si les sacs poubelles achetés cette année seront encore valables en 2025. **M. Le Syndic** répond qu'ils seront encore valables.

Remerciements et suite du sentier du Chemin de la Paix

M. Jean-Louis Romanens remercie le Conseil communal et l'assemblée pour leur soutien à la Société de Tir. Il remercie également le Conseil communal pour la belle réussite du nouvel aménagement du cimetière. Il appuie en outre les propos de M. Pascal Guillet concernant le sentier du Chemin de la Paix. Il s'agit effectivement d'une servitude communale et propose d'ajouter du gravier afin de proposer un sentier plus large.

Cimetière

M. Patrice Romanens demande si la prairie fleurie du bas du cimetière sera refaite, car actuellement elle est composée de mauvaises herbes. **M. Le Syndic** répond que lorsqu'une prairie fleurie est installée, la première année beaucoup de mauvaises herbes poussent. Les mauvaises graines disparaissent durant l'hiver et l'amélioration est visible dès le printemps suivant. M. Le Syndic ajoute qu'un chemin de pavés sera également réalisé sur la partie basse du cimetière.

Route de Pra-Genoud

M. Donatien Clément revient vers le Conseil communal concernant la réfection de la route de Pra-Genoud, investissement déjà voté il y a quelques années par l'assemblée communale. Il estime en effet que la participation financière de la Commune n'est pas assez élevée dans ce projet en fonction du montant total. Selon lui, l'une des suggestions des propriétaires n'avait pas été entendue : la route de Pra-Genoud avait été utilisée comme déviation lorsque la route des Prarys a été refaite et sa remise en état n'avait pas été à la hauteur des dégradations subies. Ces conséquences auraient valu selon lui



une participation financière plus élevée de la Commune au projet de réfection de la route de Pra-Genoud. **M. Le Syndic** répond que la participation de la Commune avait été présentée lors de l'assemblée où l'investissement avait été voté et avait été acceptée. Il estime que le montant proposé est correct. Aussi, les parchets communaux ne sont situés que sur la fin de ladite route et sont également accessibles par la route des Prarys. Dès lors, l'intérêt de la Commune dans la réfection de la route de Pra-Genoud est limité. Il comprend que les propriétaires limitrophes à cette route estiment que la participation communale n'est pas assez élevée, mais la décision du montant avait été validée lors de l'assemblée. Plusieurs clés de répartition avaient été étudiées et l'une d'entre elle avait été proposée aux différents propriétaires. Cependant, à l'heure actuelle, aucun accord n'a été trouvé. Comme cette route est essentiellement privée, M. Le Syndic propose ainsi que ces derniers se réunissent et reviennent vers le Conseil communal avec une autre solution. Dans le cas où la participation financière de la Commune serait revue, le nouveau montant devrait être soumis et voté lors d'une prochaine assemblée communale. **M. Jacques Privet** ajoute qu'il proposera au Conseil communal que la Commune fournisse le gravier aux propriétaires pour boucher les nids-de-poule sur le tronçon en grave. Il appuie également les propos de M. Le Syndic quant à l'intérêt relatif de la Commune dans l'utilisation de cette route. **M. Donatien Clément** estime, qu'au vu du nombre de passants, à pied ou à vélo, l'intérêt public devrait être plus approprié, bien que l'accès soit privé. **M. Le Syndic** répond que la Commune avait pris en compte cette considération dans sa participation financière, qu'il juge supérieure à l'intérêt d'utilité pour ses parchets. Il estime cependant que la route n'est pas assez fréquentée pour la considérer d'utilité publique.

Corporation forestière Berra-Gibloux

M. Tristan Ropraz demande si la Corporation forestière Berra-Gibloux pouvait fournir un effort quant au nettoyage des coupes. En 2022, lors d'une coupe au-dessus du Réservoir du Riondi, des chignons étaient éparpillés jusque sur le sentier et sur la place publique durant plusieurs semaines. M. Tristan Ropraz et quelques-uns de ses copains ont pris le temps de procéder au nettoyage. **M. Le Syndic** en prend note et transmettra la remarque à la Corporation forestière Berra-Gibloux.

Boîte à suggestions

M. Steve Progin informe que la boîte à suggestions a été renouvelée. Elle est placée devant le sapin de Noël devant la halle polyvalente. M. Steve Progin encourage les citoyennes et citoyens à aller y introduire quelques nouvelles idées.

Employés de l'édilité

M. Martial Romanens remercie les employés de l'édilité qui effectuent un travail remarquable.

Déplacement des conduites d'eau potable

M. Laurent Descloux demande à quoi sert le déplacement des conduites d'eau potable et d'hydrantes alors que la Commune n'a plus de pompiers à disposition. **M. Daniel Gilgen** répond que le réseau d'hydrantes est défini par la loi. En outre, les pompiers sont désormais basés à Marsens depuis début 2024 mais officient toujours sur le territoire de Sorens en cas de besoin. **M. Le Syndic** ajoute que la Commune est encore à la recherche d'un lieu pour y implanter une nouvelle caserne. En effet, le projet



sis au fond du village de Sorens est bloqué par le Canton à cause de la présence d'un couloir à faune sur le terrain projeté. Y construire un bâtiment est très difficile, voire impossible. Ainsi, les recherches de lieu continuent et M. Le Syndic rappelle que le projet de nouvelle caserne était lié à celui de la nouvelle déchèterie intercommunale, avec les Communes de Riaz, Echarlens et Marsens.

Eaux usées

M. Maurice Grandjean rappelle qu'il y a 2.5 ans, les eaux usées du fond du village avaient été teintées et estime que le problème n'est pas encore réglé aujourd'hui. En effet, certaines maisons ne sont pas raccordées et certains jours, l'odeur est vraiment désagréable. **M. Daniel Gilgen** répond que le rapport des eaux usées ne date pas de 2.5 ans en arrière mais d'une année seulement. En outre, à sa connaissance, une maison est effectivement raccordée de manière erronée et doit se mettre à jour, ce qui n'est pas encore le cas à l'heure actuelle. Le Conseil communal suit le dossier.

Buvette du terrain de football

Mme Lucienne Paschoud demande à quel stade se trouve le projet de la nouvelle buvette du terrain de football. **M. Le Syndic** répond que la buvette arrive effectivement gentiment à un état de délabrement. Cependant, le projet est encore en train d'être étudié car les solutions trouvées jusqu'à aujourd'hui coûtaient trop cher aux yeux du Conseil communal. Des discussions ont démarré avec la Commune de Pont-en-Ogoz et le FC Gumefens-Sorens pour une éventuelle collaboration.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Syndic remercie les citoyennes et citoyens pour leur participation à l'assemblée, ses collègues du Conseil communal, les membres de la Commission financière, l'Administratrice des finances, Mme Nathalie Hejda, le Secrétaire communal, M. Benoît Monney, la Préposée au contrôle des habitants, Mme Delphine Pythoud ainsi que tout le personnel communal pour leur implication dans l'organisation de l'assemblée.

L'Assemblée est levée à 21h11.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

Le Syndic


D. Romanens



Le Secrétaire


B. Monney